VILLE DE
PARIS

Rachida Dati

Ancien Ministre,
Ancien Député Européen,
Maire du VIIe Arrondissement

Paris, le 28 SEP. 2022

Monsieur le Maire,

L'importante mobilisation des Mairies d'arrondissement concernées, des riverains, et des associations, a rendu nécessaire pour l'exécutif parisien la reprise des études s'agissant de la réalisation du « projet OnE » sur le Champ de Mars et aux abords de la Tour Eiffel, qui est maintenant prévue après les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

La question de l'abattage des arbres a été le révélateur de l'absence d'un véritable dialogue politique et d'une vraie concertation sur ce projet, au-delà de la Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) et des étapes obligatoires devant le Conseil de Paris.

Aujourd'hui, alors que les études racinaires et d'impact du projet vont être finalisées, il est nécessaire de mettre à profit les deux années qui se présentent afin de construire un nouveau projet, sur la base d'une concertation renouvelée.

Il convient de prendre pour point de départ les besoins les plus évidents du site, s'agissant de la sécurité des riverains et des usagers comme de la santé environnementale des espaces plantés et du repos des pelouses. Le Champ de Mars est d'abord un lieu de vie et un jardin à destination des Parisiens avant d'être une source de profit. De ce fait, le futur projet devra comporter des actions précises sur ces deux priorités que sont la sécurité du site et la protection de ses végétaux.

Le nouveau projet devra s'insérer dans le site existant et n'entraîner aucune détérioration. De même, il est impératif de privilégier le réemploi des bâtiments existants aux abords de la Tour Eiffel, leur rénovation et leur mise en valeur dans le cadre d'un nouvel accueil dont ce site touristique a un besoin réel.

.../...

Ensuite, les étapes de ce projet doivent être complètement transparentes afin de ne pas à nouveau laisser à penser que l'exécutif tente par tous les moyens d'imposer le projet initial.

C'est pourquoi, il me semble nécessaire que nous nous accordions sur un calendrier de concertation et de décision qui fera l'objet d'une communication publique.

Enfin, s'agissant du lieu, je tiens bien évidemment la Mairie du 7e arrondissement ouverte pour accueillir et organiser cette consultation, en lien avec la Ville de Paris.

La Tour Eiffel est le symbole de Paris en France et dans le monde. Le Champ de Mars, de l'Ecole Militaire jusqu'à la Seine, résume des siècles de notre histoire. Les élus que nous sommes portent la lourde responsabilité de répondre aux attentes des Parisiens et d'assurer la transmission de ce patrimoine aux générations futures.

Je sais pouvoir compter sur votre sens de l'intérêt général pour redonner à ce site le rayonnement qu'il mérite.

Dans l'attente de futurs échanges sur ces différents points, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Rachida DATI

Monsieur Emmanuel Grégoire
1er adjoint à la Maire de Paris
Hôtel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
75004 Paris